

BDESE : répondre à l'obligation de mise en place dans les structures de 50 salariés et +

Prérequis

Aucun

Objectifs pédagogiques

- Connaître le contenu légal de la BDESE
- Appréhender son rôle et son fonctionnement dans l'organisation des consultations obligatoires du CSE et le rendu des avis
- Connaître la périodicité de ses mises à jour pour respecter ses obligations, la faire vivre et la faire évoluer

Public visé

Dirigeant, RH, DRH ou toute personne en charge du RH

Programme

Contenu obligatoire de la BDESE

10 thèmes obligatoires prévus par la BDESE à savoir :

- Investissements
- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Fonds propres et endettement
- Ensemble des éléments de la rémunération des salariés et dirigeants
- Activités sociales et culturelles
- Rémunération des financeurs
- Flux financiers à destination de l'entreprise, notamment aides publiques et crédits d'impôts
- Sous-traitance
- Le cas échéant, transferts commerciaux et financiers entre les entités du groupe
- Conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise

Mise en œuvre pratique de la BDESE

- Appréhender la mise en œuvre pratique de la BDESE dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel
- Connaître les moyens de communication, sur support papier ou numérique
- Respecter les délais d'informations et de mises à jour
- Savoir qui peut y avoir accès
- Articuler la BDESE avec l'organisation des consultations obligatoires du CSE : préparation, déroulement, avis
- Déterminer les modalités de négociation d'un accord de fonctionnement de la BDESE
- Gérer le recours aux experts et leurs implications financières
- Appréhender les risques de contentieux en cas d'insuffisance ou de non-respect des obligations

BDESE : répondre à l'obligation de mise en place dans les structures de 50 salariés et +


Méthodes et supports pédagogiques

- Pédagogie active et participative
- Echanges d'expériences et discussions
- Exposés, diaporamas, exercices pratiques
- Recueil des besoins
- Évaluation des acquis avant et après la formation
- Évaluation sur le déroulement de la formation réalisée par les stagiaires
- Remise de documentation et supports de formation
- Feuille d'émargement
- Attestation de formation

L'intervenante

Amandine DE SOUSA LOUSA – Experte du Droit Social au sein du cabinet ACTIFORCES

Durée, date et lieu

Durée	Date	Lieu
1 session de 3h30 9h à 12h30	27 février 2025	En distanciel 

- La confirmation d'inscription vous sera adressée par mail.
- Si la formation devait être annulée faute de participants vous seriez également prévenu par mail 15 jours avant le début de la formation.

Coût de la formation

Tarif adhérent AREA	300,00€ HT (soit 360,00€ TTC) / personne
Tarif non adhérent AREA	400,00€ HT (soit 480,00€ TTC) / personne

Le +

- Un groupe de 12 participants maximum, tous professionnels de l'agroalimentaire afin de partager des expériences et des préoccupations concrètes.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Afin de répondre aux différentes contraintes merci de nous contacter.

